

Le recrutement d'agents recenseurs

Le service Population de la Ville du Mans recrute des agents recenseurs pour collecter l'information sur le terrain dans le cadre du recensement de la population. La mission se déroule en janvier et février.

Page modifiée le mardi 22 novembre 2022 • Données Ville du Mans

Mission



© Ville du Mans

Les agents recenseurs procèdent à la **collecte des informations auprès des habitants**, sous l'autorité du coordonnateur communal et du responsable d'équipe.

Ils effectuent de **nombreux déplacements à pied**, avec des coupures dans la journée. Une carte Setram facilite ces déplacements pour les adresses les plus éloignées. Bien connaître la ville est un plus.

Ils **rendent régulièrement compte** de l'avancement de leur travail au responsable de secteur.

Calendrier

La mission des agents recenseurs se déroule en plusieurs phases.

1. À compter du 2 janvier 2023, une période de formation de deux demi-journées obligatoire sur les concepts et règles de recensement.
2. À la suite, une tournée de reconnaissance du secteur attribué pour repérer l'ensemble des adresses et les faire valider par le responsable d'équipe, sur trois jours.
3. À partir du 19 janvier 2023, le dépôt des documents d'enquête fournis par l'Insee auprès des foyers, avec information sur la réponse en ligne.
4. Jusqu'au 25 février 2023, le retrait des questionnaires dans les délais fixés aux habitants.

Profil

Les candidats devront présenter le profil suivant.

- Être méthodique et en capacité d'organiser de façon optimale ses tournées,
- posséder des aptitudes relationnelles, une capacité au dialogue et des qualités d'adaptation à tout public,
- faire preuve de discrétion, de confidentialité et de neutralité,

- être disponible notamment en fin de journée, entre 17 h et 20 h, et le samedi,
- posséder une bonne condition physique pour des déplacements à l'extérieur en hiver.

Les agents recenseurs doivent également être à l'aise avec les outils de suivi informatique de la collecte - internet, sms - car les réponses dématérialisées se généralisent.

Rémunération

La rémunération est comprise entre 1000 et 1200 € nets, après prélèvement à la source, pour la réalisation d'une collecte complète, à temps non complet sur la période.

La rémunération forfaitaire - part fixe pour les formations et la tournée de reconnaissance et part variable pour les réponses internet et papier - est cumulable avec l'allocation d'Aide au retour à l'emploi (ARE) et le Revenu de solidarité active (RSA).

Candidature

Si vous êtes intéressé et disponible du 19 janvier au 25 février 2023, adressez-nous **CV et lettre de candidature jusqu'au 5 décembre 2022**. Vous pouvez nous les envoyer par courrier électronique ou les déposer à notre accueil, 5, place Saint-Pierre, ou en mairie annexe, place des Sablons.

Nous acceptons les débutants et examinons les candidatures des personnes retraitées.

Les candidatures sont closes pour le recensement 2023.

PLUS LOIN

Des précisions sur le recensement de la population mené par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) ? [Voyez notre présentation](#).